



VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2025-41

Service Marchés Publics

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE LA RD 109 (depuis l'intersection du complexe sportif jusqu'à la rue Chaffale)

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2024, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un maître d'œuvre pour la sécurisation de la RD 109 (depuis l'intersection du complexe sportif jusqu'à la rue Chaffale)

Vu la consultation engagée le 25 février 2025,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

DECIDE

Article 1 – de confier la mission de maîtrise d'œuvre à ABEST INGENIERIE, domicilié 75 rue Dérobert 73400 UGINE

Article 2 – Le forfait de rémunération s'élève à 44 762,50 € HT soit 53 715,00 € TTC

Article 3 – La Directrice Générale des Services, le responsable du service et Mme la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250415-DEC2025-41-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Fait à Ugine, le 15 avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint délégué

